

A

nnexe III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE PHOTOGRAPHE			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels		
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée	
UNITÉS PROFESSIONNELLES						
EP1 - Communication technique	UP1	4	CCF*	ponctuel écrit	3 h	
EP2 - Prise de vue	UP2	3	CCF	ponctuel pratique	5 h	
EP3 - Traitement de l'image	UP3	5 (1)	CCF	ponctuel pratique	4 h (2)	
UNITÉS GÉNÉRALES						
EG1 - Français et histoire-géographie	UG1	3	CCF	ponctuel écrit et oral	2 h 15	
EG2 - Mathématiques-sciences	UG2	2	CCF	ponctuel écrit	2 h	
EG3 - Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	ponctuel		
EG4 - Langue vivante	UG4	1	CCF	ponctuel oral (3)	20 min	

* Contrôle en cours de formation.

(1) Dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle.

(2) Dont 1 h pour la vie sociale et professionnelle.

(3) Ne sont autorisées que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.